

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le mercredi 4 septembre 2024, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents :Mme Suzanne Guilbault M. Nyx Pilon
Mme Kim Bernatchez Mme Michelle Payette
M. François Beaumont M. Philippe St-Jacques

formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2024-RAG-6897

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et avec l'ajout suivant :

- 6.1 Lettre de remerciements au député
- 6.2 Adoption du calendrier des séances de conseil pour 2025
- 6.3 Demande de retrait de la bande récréofluviale sur le lot 5 524 380
- 6.4 Demande de retrait d'un site esthétique sur la rivière Gatineau à Bois-Franc

Adoptée.

2024-RAG-6898

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2024

Le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 14 août 2024 tel que présenté.

Adoptée.

2024-RAG-6899

ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE

La conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 2 325.46 \$ et la liste des comptes payés au montant de 13 340.91 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 29 août 2024 au montant de 35 935.34 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 29 août 2024

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 160 467.79 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 8 743.16 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

La directrice présente au conseil la liste des permis émis en août 2024.

2024-RAG-6900

ENTENTE CONCERNANT L'UTILISATION DU CENTRE SPORTIF GINO-ODJICK

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bois-Franc souhaite établir une entente avec la Ville de Maniwaki pour l'utilisation du Centre Sportif Gino Odjick par ses citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à des installations sportives de qualité est essentiel pour promouvoir le bien-être et l'activité physique au sein de la communauté de Bois-Franc ;

CONSIDÉRANT QU'une entente formelle entre la municipalité de Bois-Franc et la Ville de Maniwaki a été négociée et doit être signée pour formaliser cet accord ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu d'accepter l'entente telle que présenté et d'autoriser la mairesse, Julie Jolivette et la directrice générale, Annie Pelletier à signer l'entente avec la Ville de Maniwaki concernant l'utilisation du Centre Sportif Gino Odjick par les citoyens de la municipalité de Bois-Franc.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande d'aide financière du Pôle d'excellence en récréotourisme

La directrice présente au conseil une demande d'aide financière pour le Défi coureur des bois du PERO. Comme la municipalité est limitée en don, le conseil préfère prioriser les organismes de sa municipalité.

2024-RAG-6901

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE
RÈGLEMENT DE ZONAGE 2024-218**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bois-Franc doit adopter de nouveaux règlements de concordances suite à l'adoption du nouveau schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a consulté les premiers projets de règlements présentés par la directrice générale et inspectrice municipale Annie Pelletier et qu'il est en accord avec les modifications proposées;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique aura lieu en novembre pour poursuivre le processus d'adoption de la nouvelle réglementation;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est résolu unanimement que le conseil adopte le premier projet de règlement de zonage 2024-218 pour la municipalité de Bois-Franc.

Adoptée.

2024-RAG-6902

**AVIS DE MONTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE
RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS 2024-219**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bois-Franc doit adopter de nouveaux règlements de concordances suite à l'adoption du nouveau schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a consulté les premiers projets de règlements présentés par la directrice générale et inspectrice municipale Annie Pelletier et qu'il est en accord avec les modifications proposées;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique aura lieu en novembre pour poursuivre le processus d'adoption de la nouvelle réglementation;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est résolu unanimement que le conseil adopte le premier projet de règlement relatif aux permis et certificats 2024-219 pour la municipalité de Bois-Franc.

Adoptée.

2024-RAG-6903

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE
RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 2024-220**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bois-Franc doit adopter de nouveaux règlements de concordances suite à l'adoption du nouveau schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a consulté les premiers projets de règlements présentés par la directrice générale et inspectrice municipale Annie Pelletier et qu'il est en accord avec les modifications proposées;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique aura lieu en novembre pour poursuivre le processus d'adoption de la nouvelle réglementation;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Nyx Pilon propose et il est résolu unanimement que le conseil adopte le premier projet de règlement relatif du plan d'urbanisme 2024-220 pour la municipalité de Bois-Franc.

Adoptée.

2024-RAG-6904

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 2024-221

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bois-Franc doit adopter de nouveaux règlements de concordances suite à l'adoption du nouveau schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a consulté les premiers projets de règlements présentés par la directrice générale et inspectrice municipale Annie Pelletier et qu'il est en accord avec les modifications proposées;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique aura lieu en novembre pour poursuivre le processus d'adoption de la nouvelle réglementation;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Suzanne Guilbault propose et il est résolu unanimement que le conseil adopte le premier projet de règlement de construction 2024-221 pour la municipalité de Bois-Franc.

Adoptée.

2024-RAG-6905

REDDITION DE COMPTE POUR LE PRABAM (PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX)

CONSIDÉRANT QUE nous avons jusqu'au 31 mai 2024 pour finaliser les travaux admissibles au PRABAM;

CONSIDÉRANT QUE les derniers travaux ont été réalisés au 31 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu que le conseil approuve la dépense de 70 972 \$ incluant les frais de la vérification comptable et autorise la directrice générale à envoyer et signer tous documents nécessaires au remboursement du programme PRABAM.

Adoptée.

2024-RAG-6906

MANDAT À MAZARS INC. POUR FAIRE REDDITION DE COMPTE FINALE DU PRABAM

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a terminé tous les travaux pour le programme PRABAM;

CONSIDÉRANT QUE la reddition doit être complétée par une firme comptable afin de recevoir le remboursement;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu de donner à Mazars Inc. le mandat pour faire le

rapport de vérification pour la reddition de compte finale du PRABAM.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Présentation d'un état comparatif

La directrice générale présente au conseil un état financier comparatif au 31 juillet 2024.

2024-RAG-6907

LETTRÉ DE REMERCIEMENT AU DÉPUTÉ

ATTENDU QUE la municipalité de Bois-Franc avait demandé par résolution une révision du partage du point de TVQ comme plusieurs autres municipalités;

ATTENDU QUE les députés ont entendu les municipalités et qu'ils ont travaillé avec la FQM afin d'obtenir un meilleur résultat pour les petites municipalités;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale Annie Pelletier à envoyer au nom du conseil de Bois-Franc, une lettre de remerciement au député M. Robert Bussière.

Adoptée.

2024-RAG-6908

ADOPTION DU CALENDRIER DES RÉUNIONS 2025

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'adopter le calendrier des réunions 2025 comme suit :

Mercredi 15 janvier 2025
Mercredi 5 février 2025
Mercredi 5 mars 2025
Mercredi 2 avril 2025
Mercredi 7 mai 2025
Mercredi 4 juin 2025
Mercredi 2 juillet 2025
Mercredi 13 août 2025
Mercredi 3 septembre 2025
Mercredi 1^{er} octobre 2025
Mercredi 19 novembre 2025
Mercredi 3 décembre 2025

Adoptée.

2024-RAG-6909

DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHEMA D'AMENAGEMENT REVISÉ DE LA MRCVG POUR LE RETRAIT DE LA BANDE RECREOFLUVIALE SUR LE LOT 5 524 380

CONSIDÉRANT QUE les aires d'affectation récréofluviale correspondent à une bande de 100 mètres de profondeur située de part et d'autre de la rivière Gatineau, excluant les parties de la rivière qui sont situées dans la zone agricole ;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) inclut une affectation récréofluviale le long du lot 5 524 380 ;

CONSIDÉRANT QUE les activités actuelles et prévues dans ces zones correspondent aux objectifs de développement durable et économique de la municipalité, mais sont entravées par certaines restrictions découlant de l'affectation récréofluviale ;

CONSIDÉRANT QUE l'affectation récréofluviale n'est pas pertinente pour les activités prévues dans sur ce cadastre et ne correspond pas aux plans divers de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite favoriser le développement économique sur son territoire ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu de transmettre une demande à la MRCVG pour qu'elle modifie son schéma d'aménagement et de développement révisé afin de retirer l'affectation récréofluviale le long de la rivière Gatineau sur le cadastre 5 524 380.

Adoptée.

2024-RAG-6910

DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRCVG POUR LE RETRAIT D'UN SITE D'INTÉRÊT ESTHÉTIQUE

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRCVG propose des lieux d'intérêt esthétique le long de la rivière Gatineau ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont invitées à adopter des règles de zonage particulières pour protéger les panoramas associés à ces lieux et qu'elles doivent avoir un projet et un budget en conséquence de ces sites ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'envisage pas de mettre en œuvre des projets pour mettre en valeur le site esthétique identifié dans le schéma d'aménagement révisé de la MRCVG dans la municipalité de Bois-Franc;

CONSIDÉRANT QUE son inclusion dans le schéma d'aménagement de la MRCVG crée des incertitudes quant aux projets de la municipalité dans ce secteur ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu de transmettre une demande à la MRCVG pour qu'elle modifie son schéma d'aménagement et de développement révisé afin de retirer le rapide du castor blanc des lieux d'intérêt esthétique.

Adoptée.

2024-RAG-6911

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.